

26 juillet 1995

d'an mil neuf cent quatre vingt quinze à vingt et une heures, les membres du conseil municipal régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie de Combrès sous la présidence de Monsieur JOSEPH RICHARD, Maire

Étaient présents: M. JOSEPH R. - Mme DERIEUX - M. ALLARY F. - M. BATY - M. MARIAUD - Mme CREPINSEK - M. BORDERON - M. MARTIN - M. PHELIPPEAU - M. ROSSIGNOL - M. BOURREAU

M. ALLARY F. a été nommé secrétaire

### Commission des Impôts Directs

Le directeur des services fiscaux demande au conseil municipal de proposer douze commissaires titulaires et douze commissaires suppléants inscrits à l'un des rôles des impôts directs locaux.

Après en avoir délibéré sont désignés:

#### Commissaires titulaires

- M. BORDERON Raymond
- M. ALLARY Jean-Claude
- M. BOURREAU Bernard
- Mme CREPINSEK Marie-Claire
- M. DUROUEIX Yves (Pro Bois)
- M. MAILLARD G (Pro Bois)  
24- La Rochebeaucourt
- M. MAZIERE Richard (Pro Bois)  
44- LA PLANCHE
- Mme VIOLLET Elodie
- M. BEINEIX Léonide
- M. JOSEPH Lucien
- M. MAZIERE René
- M. VIOLLET Hector

#### Commissaires suppléants

- M. FERRET Serge
- M. FAURE Jean Hubert
- M. TRALBOUX Marcel
- M. GOUEDO Onésime
- M. PHELIPPEAU Hervé
- M. AVRIL à EDON - 16
- Mme DERIEUX Marie-France
- Mme BAJULE Alicie
- M. BORDERON Georges
- M. ALLARY Lucien
- M. HERVE Marcel
- M. MARTIN Michel



### Indemnités du Maire et des Adjointés

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité de voix, de fixer l'indemnité du Maire à 11% de l'indice brut 1015 et subira automatiquement les majorations correspondant à toute augmentation de traitement indiciaire afférent à l'indice 100.

Indemnité du 1<sup>er</sup> Adjoint: 20% de l'indemnité du Maire

2<sup>e</sup> Adjoint: 20% de l'indemnité du Maire.

324

Visa 01.08.1995

Bâtiments communaux - toiture du Presbytère

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal des devis de refecion de la toiture du presbytère.

Devis de Monsieur Berquon : 48.022,20 TTC

Ent. Boyer : 20 755,08 + 42002,18 = 62 757,26

Après en avoir délibéré le devis de Monsieur Berquon est retenu, mais il devra établir une variante pour l'entourage des quatre cheminées en zinc, au lieu d'entourage béton. M. Flauzy Francis est chargé de le contacter.

M. le Maire fait part au conseil qu'il a demandé à la mairie de Villebois (Cote de communes) de constituer un plan de financement dans le cadre du plan de référence. Suite sera donnée ultérieurement.

Travaux de voirie M. le Maire a contacté la DDE qui doit intervenir sous quelques jours. (Ve. n° 44. Maire au loup - VC 120 eliz Cholet).

Achat d'une machine à écrire : Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour l'achat d'une machine à écrire à SODIFORS. Le fond budgétaire pour un montant d'environ 1.400 F. H.T.

325.

Indemnité du trésorier.

Monsieur Le Maire expose qu'un arrêté <sup>ministériel</sup> en date du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil aux comptables des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes en application de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982.

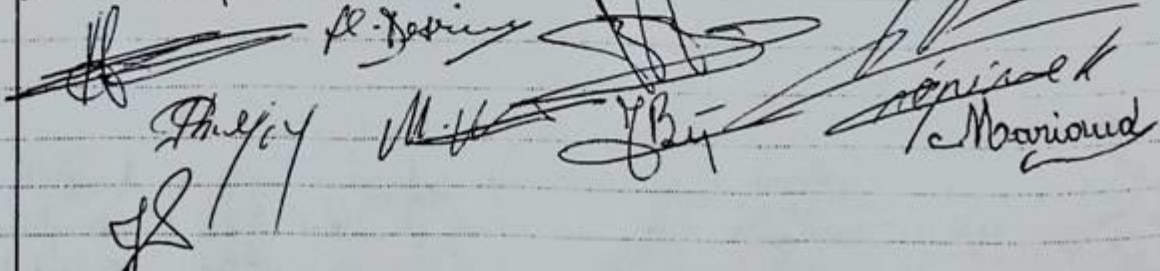
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- d'allouer à Mr HELY J.P l'indemnité maximum de conseil révisable annuellement dans les conditions fixées par l'art 4 de l'arrêté du 16 décembre 1983.

d'accorder une indemnité annuelle forfaitaire de 200 FRs pour sa participation à la confection des budgets.

Les crédits sont inscrits au B.P 95 à l'article 614

Fait et délibéré en mairie le jour mois et an que dessus, ont signé les membres présents.

 M. Davine, M. Flauzy, M. Berquon, M. Boyer, M. Hély J.P., M. Marionnaud

Visa du 17.09.1995

